

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/67

11 décembre 1996

(96-5238)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

ISRAEL

Déclaration de M. Zohar Peri
Directeur du Département du commerce extérieur
Ministère de l'industrie et du commerce

Au nom du gouvernement de l'Etat d'Israël, je tiens à vous remercier, ainsi que le Directeur général et le Secrétariat de l'OMC dans son ensemble, d'avoir oeuvré au succès de cette Conférence. Je voudrais également exprimer notre gratitude à notre hôte, Singapour, pour sa chaleureuse hospitalité et l'organisation remarquable de cette réunion.

Chaque nation, en développement ou développée, petite ou grande, est venue à cette Conférence avec la force, les

Nous nous préparons actuellement à concrétiser plus près de nous les leçons tirées de cette fructueuse expérience en ce sens que nous sommes prêts à jeter les bases d'un renforcement des relations économiques et commerciales avec les Etats voisins du Moyen-Orient.

A cet égard, j'ajouterai qu'il y a un mois à peine nous avons participé, accompagnés de représentants des milieux d'affaires de notre pays, à la troisième Conférence économique Moyen-Orient/Afrique du Nord qui s'est tenue au Caire, dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Cette Conférence nous a permis de nous rendre compte directement de l'importance que les pays participants attachent aux accords commerciaux régionaux, et du rôle que de tels accords peuvent jouer sur le plan du progrès économique et du bien-être des peuples de la région.

L'évolution politique en Europe orientale a considérablement influé sur nos échanges avec les pays de l'Europe centrale et orientale, ainsi qu'avec les pays d'Asie. Nous avons conclu ou sommes en passe de conclure des accords de libre-échange avec certains de ces pays. Avec d'autres, qui ne sont pas Membres de l'OMC, nous avons signé des accords commerciaux qui

Nous pensons qu'il est essentiel que les grands pays développés s'engagent aussi à éliminer les restrictions et à étendre l'application du traitement national également aux petites entreprises étrangères.

En matière d'accession, nous nous félicitons de l'accession de nouveaux Membres à l'OMC et nous notons que toute l'attention voulue pourrait être accordée aux petits pays et aux pays en développement parce qu'il leur est difficile de respecter les obligations de l'OMC dès leur accession. Toutefois, nous souhaitons souligner qu'il est essentiel que les pays accédants, lorsqu'ils contractent leurs nouvelles obligations dans le cadre de l'OMC, s'engagent à respecter le principe fondamental de la non-discrimination.

Il y